

Caractéristiques techniques A8 TFSI e Berline / Limousine (hybride rechargeable)

	60 TFSI e	
	A8 Berline	A8 Limousine
Motorisation		
Puissance maxi en ch (kW) à tr/mn	462 (340kW)	462 (340kW)
Nombre de cylindres / soupapes	6/24	6/24
Cylindrée (cm3)	2 995	2 995
Couple maxi (Nm) à tr/mn	700 / 1370	700 / 1370
Transmission		
Transmission	quattro	quattro
Boîte de vitesses	Tiptronic 8	Tiptronic 8
Poids - volumes		
Nombre de places	5	5
Poids en ordre de marche (kg) / Total maxi autorisé en charge	2400	2465
Remorque freinée sur rampe 8 % / 12 % / non freinée (kg)	ND	ND
Volume du coffre (l)	390	390
Réservoir du carburant (l)	65	65
Performances		
Vitesse maximale (km/h) sur circuit	250	250
Accélération de 0 à 100 km/h (s)	4,9	4,9
Environnement		
Consommation électrique en cycle mixte (Wh/km) min - max	22,1, - 23,1	22,3 - 23,3
Autonomie électrique en cycle mixte (km)(1) min - max	56 - 60	55 - 59
Émissions combinées CO2 en cycle mixte (WLTP) (g/km) min - max	40 - 46	42 - 47
Consommation thermique en cycle mixte (WLTP) (l/100km) min - max	1,8 - 2,0	1,8 - 2,1
Type Homologation	WLTP	WLTP
Start&Stop / Récupération d'énergie / Plug-in Hybrid	Oui / Oui / Oui	Oui / Oui / Oui
Norme antipollution	EU 6	EU 6
Batterie haute tension		
Type de batterie / Capacité nette (kWh)	Système de batterie lithium-ion / 14,4	Système de batterie lithium-ion / 14,4
Garantie des batteries lithium-ion (1er des deux termes échus)	8 ans ou 160 000 km	8 ans ou 160 000 km
Temps de recharge sur prise domestique (h)(2)	environ 8h00	environ 8h00

(1) L'autonomie indiquée peut varier en fonction du style de conduite, de la vitesse, de l'utilisation d'équipements tels que la climatisation, de la température extérieure, du nombre de passagers, du chargement, du choix du mode de conduite et de la topographie.

(2) Durée de charge moyenne. Depuis le 1er septembre 2018, les véhicules légers neufs sont réceptionnés en Europe sur la base de la procédure d'essai harmonisée pour les véhicules légers (WLTP), procédure d'essai permettant de mesurer la consommation de carburant et les émissions de CO₂, plus réaliste que la procédure NEDC précédemment utilisée.